

Tri et collecte des déchets alimentaires Croissy rejoint l'expérimentation de la CASGBS

C'est une première à Croissy !

La Ville s'est lancée il y'a déjà trois mois dans l'expérimentation du tri et de la collecte des déchets alimentaires afin de sensibiliser et de faire participer les habitants à cette démarche essentielle. Lancée par la CASGBS et Upcycle, l'entreprise en charge du déploiement du dispositif sur le territoire, l'initiative est prévue pour un an. Des quartiers tests ont été identifiés dans les cinq villes participantes : Houilles, Saint-Germain-en-Laye, Le Pecq, Port-Marly et Croissy. Elle réunit 17 800 habitants soit 5 % de la population totale du territoire et témoigne d'un réel engagement local pour le réemploi et la valorisation de nos déchets.

Les objectifs de cette action sont multiples :

- Anticiper au mieux la nouvelle réglementation et la loi AGEC (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire) obligatoire au 1er janvier 2024
- Apporter une solution innovante et écologique et la mettre en œuvre à l'échelle du territoire
- Transformer ses déchets en nouveaux objets ou production d'énergie (voir statistique plus bas)
- Économiser les ressources naturelles et préserver les futures générations
- Réintroduire les déchets alimentaires dans un cycle végétal
- Réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre en sortant ces déchets du cycle classique de traitement des ordures ménagères

Un porte-à-porte a été effectué par les élus locaux et Triethic. Il a permis d'informer les administrés sur la marche à suivre et leur remettre leur kit de tri.

Des permanences auront également lieu tous les samedis, de 10h à 12h à Chanorier, afin de récupérer son kit de tri.

Que puis-je jeter ?

Épluchures, restes de fruits et de légumes, restes d'assiette, coquilles d'œufs, fromage, pains, pâtisseries, féculents, viandes, poissons, marc et filtres à café, sachets de thé

Comment ça marche ?

- Inscrivez-vous gratuitement sur la plateforme Upcycle Image



- Récupérez votre code d'identification qui vous permettra d'ouvrir le couvercle de votre borne situé dans votre quartier
- Recevez votre kit de tri chez vous, lors d'un porte-à-porte, il contient un bio-seau, des sacs krafts et le guide de tri
- Apportez vos déchets alimentaires aux points d'apport (voir plus bas)

Les points de collecte

- Angle chemin de Ronde et allée des Machines
- Rue Eugène Labiche
- Route du Roi
- Rue Émile Augier
- Promenade Guy de Maupassant (Parc de la Blonde)
- École des Cerisiers (rue des Cerisiers)

- École Leclerc (Parc Leclerc)
- Centre-ville (patte d'oie)
- École Jules Verne (rue de la Garenne)
- École Jean Moulin (impasse des Drocourtes)

Quelques chiffres clés

100 kg de déchets alimentaires =

- 30 KWh (soit 3 000 smartphones rechargés par jour)
- Ou 5 à 50 kg de compost
- Ou 80 m³ d'eau

Des résultats encourageants

A ce jour, ce sont 640 foyers, soit environ 1300 habitants qui se sont inscrits, et pas moins de 480 foyers (960 habitants) qui déposent leurs déchets alimentaires au moins une fois par mois dans une borne. Cela porte à 24% le taux de participation de Croissy-sur-Seine sur le périmètre de l'expérimentation en 2,5 mois, étant précisé que l'ADEM parle de succès à compter de 40% de taux de participation au bout de 18 mois.

Où me procurer un kit ?

Le point de rdv pour récupérer vos kits biodéchets est la nouvelle salle clé verte (RDC du château Chanorier, aile droite) et accueil Chanorier.

Les horaires d'ouverture sont : les samedis entre 10h et 12h.

Publié le 04 avril 2023